

CNFPT Conseil National d'Orientation (CNO) du 18 novembre 2020 Synthèse des interventions des élu.e.s CGT

Sur la présentation de la conception et de la programmation de l'offre de formation continue pour l'année 2021 : La CGT a souligné la réactivité du CNFPT pour s'adapter aux évolutions et au contexte législatif de crise. Elle a néanmoins souligné l'importance de proposer une offre de formation qui prenne en compte de manière globale la question des crises : il y a des besoins et des demandes à ce niveau tant de la part des agents et des collectivités. La CGT a également rappelé la nécessité d'une séance spécifique du CNO dédiée à la construction de l'offre de formation et sur la nécessité de prendre en compte les besoins des agents au travers des plans de formation.

Sur le suivi évaluatif des formations d'intégration à distance pour les agents de catégorie A et C : Afin de tenir compte du contexte particulier lié à la crise sanitaire et compte tenu de la nécessité de développer une réponse de formation alternative permettant de ne pas retarder la titularisation des agents, le CNFPT a décidé d'expérimenter une offre de formation d'intégration en distanciel. Ces premières expérimentations ont fait l'objet d'un suivi évaluatif qui doit permettre d'ajuster le dispositif au fil du temps.

La CGT a salué le travail de l'équipe pédagogique qui a fait preuve de réactivité et qui a permis que les formations d'intégration des catégories A et C se déroulent en distanciel. Mais elle a pointé plusieurs difficultés rencontrées par les stagiaires : Pour les catégories C – on le retrouve aussi pour la catégorie A –, ce n'est pas nouveau, car cela avait été souligné lors de la mise en place de la formation hybridée, l'obstacle technique pèse fortement dans la perception des agents. Quand on dit « technique », ce sont les matériels mis à disposition, l'environnement dans lequel l'agent peut mener à bien sa formation, sur le temps de travail ou pas, si l'agent a été déchargé ou pas de fonctions pendant qu'il était en formation, autant de questions qui sont récurrentes dans cette partie de formation distancielle. Sur le travail de groupe, on voit que les échanges en petits groupes sont plus appréciés que dans les formations plénières.

Sur les propositions, même si cela ne relève pas *stricto sensu* de la formation elle-même, un élément apparaît fortement, à savoir la difficulté rencontrée par les agents de catégorie A de faire la formation d'intégration en distanciel sur le lieu de travail. Cela pose un problème de confidentialité et un problème de disponibilité. La CGT propose qu'une sensibilisation soit faite auprès des collectivités pour rappeler l'importance de la formation d'intégration.

Un point d'étape sur l'adaptation des dispositifs sur les préparations aux concours, examens professionnels et tests à distance : Suite à la crise sanitaire a permis à la CGT de souligner qu'elle est très attachée au fait que chaque agent doit pouvoir avoir accès aux formations qui lui permettront ensuite de préparer concours et examens. Elle a également noté que si l'apport de connaissances et la rédaction de devoirs peuvent se faire en distanciel, la préparation à l'oral elle paraît plus problématique.

Enfin, sur la présentation des **nouvelles dispositions réglementaires permettant aux anciens policiers nationaux et gendarmes recrutés en police municipale de suivre une formation initiale allégée** en raison de leur expérience professionnelle antérieure, la CGT a rappelé que malgré son opposition comme celle de la majorité des organisations syndicales au conseil supérieur le 1^{er} juillet dernier, les décrets sont quand même sortis. La CGT a alerté à plusieurs reprises sur les risques induits par ces nouvelles dispositions, les inégalités entre territoires, les inégalités entre agents (agents issus du concours et agents détachés, etc.) Elle a souligné qu'il y aurait un impact fort sur le CNFPT et que d'ici peu de temps, c'en sera fini des recrutements externes tels qu'on les connaît aujourd'hui. Il n'y aura plus de policiers municipaux issus du concours. Or, la culture de la police municipale c'est la culture du maire. Cela s'apprend au CNFPT, cela s'apprend par les formations.

La CGT regrette qu'une partie des élus, malheureusement, veuillent que leur police municipale ait toujours plus de pouvoirs. Si en plus le projet de loi liberticide vient à voir le jour, on renforcera encore plus les prérogatives des polices municipales. La responsabilité est aussi bien celle du Gouvernement que d'une partie des élus locaux qui sont toujours à la recherche d'une police municipale qui soit à leur main et souvent uniquement pour des considérations électorales. C'est très regrettable et dangereux pour la démocratie.